

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 28 février 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Abattoir Sobeval: point sur les investigations en cours

_

Comme annoncé par communiqué de presse le 26 février, la direction générale de l'alimentation (DGAL) a diligenté une inspection de l'établissement Sobeval situé en Dordogne. La brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et un référent national abattoir ont réalisé une enquête sur site. Les premiers éléments ont été transmis hier dans la soirée à la DGAL.

Les constats des deux experts nationaux mettent en évidence un manque de maîtrise des conditions d'abattage des animaux par les salariés de l'abattoir avec notamment des défauts de formation et de sensibilisation. Au vu de ces éléments, le Ministre a demandé au Préfet de suspendre l'agrément de cet établissement. La suspension sera levée une fois les actions correctives mises en place.

Par ailleurs, l'enquête administrative diligentée dans les services se poursuit, pour comprendre le processus d'information et de décision, ayant suivi la diffusion de la vidéo. Les éléments seront disponibles sous 10 jours.

Le Ministère souhaite faire toute la transparence sur ce dossier. Il s'agit de garantir le respect des règles de sécurité sanitaire et de protection animale tout en préservant une activité économique cruciale pour nos élevages et les consommateurs.

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; <u>cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr</u>
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; <u>ministère.presse@agriculture.gouv.fr</u>